

Le Ministre

Paris, le **21 AVR. 2016**

Réf. : 16-009808-D / BDC-CE / sj

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur les problèmes de sécurité dans le quartier des Eaux-Claires à Grenoble en relayant les attentes du président de l'Union du Quartier. Vous avez également souhaité un renforcement des effectifs de police dans le secteur et vous m'avez interrogé sur l'opportunité de créer un commissariat dans les zones prioritaires voisines.

De l'examen auquel il a été procédé, il ressort qu'au 31 janvier 2016, la circonscription de sécurité publique (CSP) de Grenoble comptait, hors service départemental du renseignement territorial, 577 policiers et adjoints de sécurité (ADS), dont 430 agents du corps d'encadrement et d'application (CEA).

Comme je vous l'avais annoncé lors de mon déplacement à Grenoble le 18 janvier dernier, je vous rappelle que cette CSP bénéficiera d'un abondement exceptionnel en effectifs en 2016. En effet, 17 gradés et gardiens de la paix prendront leurs fonctions en avril 2016 et 13 postes supplémentaires sont ouverts au titre du mouvement général de mutations pour une affectation début septembre 2016. De plus, deux postes d'officier de police judiciaire sont ouverts pour le mouvement général profilé de 2016 à Grenoble avec prise de poste début juin et septembre 2016, ainsi qu'un poste au sein du service départemental du renseignement territorial dans le cadre du plan antiterroriste dont l'affectation est prévue au 1^{er} septembre 2016.

Enfin, au sein de la CSP de Grenoble, sept ADS sont arrivés le 29 février 2016. En outre, six autres seront affectés dans le département fin mai 2016. Le directeur départemental de la sécurité publique décidera de leur service d'affectation parmi les circonscriptions du ressort.

.../...

*Monsieur Michel DESTOT
Député de l'Isère
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP*



Vous m'indiquez que la situation du quartier des Eaux-Clares s'est lentement dégradée ces deux dernières années, pour partie en raison d'un déport de la délinquance de certains quartiers proches, tels que le quartier Mistral, zone de sécurité prioritaire (ZSP), ou celui du Lys rouge.

Je vous précise que les dispositifs existant en matière de couverture policière ont été notablement renforcés. Ainsi, le quartier des Eaux-Clares a bénéficié de l'apport des unités spécialisées : la brigade anticriminalité, l'unité cynotechnique et la compagnie départementale d'intervention, qui ont été mobilisées au quotidien afin d'y assurer la sécurité.

S'agissant de la brigade spécialisée de terrain, elle a effectivement permis de réinvestir des secteurs où le sentiment d'insécurité tendait à s'installer. Les policiers de cette unité y effectuent un travail préventif et répressif. La couverture ne s'étendait pas jusqu'au quartier Mistral mais les renforts en effectifs attendus dès avril 2016 rendront possible ce déploiement.

L'amélioration de la sécurité des zones sensibles ne peut se fonder sur la seule augmentation des effectifs de police ni sur la multiplication des structures immobilières. Elle repose également sur une rationalisation des modes d'organisation et de fonctionnement privilégiant l'emploi des policiers sur la voie publique. La création d'une implantation immobilière irait à l'encontre de cette stratégie qui consiste à mieux quadriller le territoire au moyen des diverses unités intervenant dans les zones prioritaires.

Par ailleurs, la stratégie globale de sécurité pour l'agglomération grenobloise s'appuie également sur des partenariats étroits noués par l'ensemble des acteurs locaux, élus, bailleurs et tissu associatif. La nouvelle convention de partenariat avec la municipalité de Grenoble, en cours de négociation, renforcera la coordination et la complémentarité entre la police nationale et la police municipale. De plus, la création d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) «Métro» participera à la mise en place de cette stratégie globale de sécurité.

Enfin, le développement de la vidéoprotection constitue un apport opérationnel indéniable à la sécurité des agglomérations, tant en matière d'infractions de droit commun que de terrorisme.

.../...

En tout état de cause, soyez assuré que les situations du quartier des Eaux-Clares et de la commune de Grenoble continueront à faire l'objet d'un suivi attentif afin que soit garantie, en toutes circonstances, l'exigence d'une capacité opérationnelle des forces de police adaptée au besoin de sécurité de nos concitoyens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

a/b.

Bernard CAZENEUVE